



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prévention des violences conjugales lors des événements sportifs

Question écrite n° 10762

Texte de la question

M. Bastien Lachaud alerte Mme la secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, sur la recrudescence des violences conjugales constatées lors de la coupe du monde. Outre-Manche, plusieurs enquêtes semblent indiquer une corrélation entre les violences commises contre les femmes et la diffusion des matchs de football de la coupe du monde de la FIFA. C'est notamment ce que tend à prouver une enquête publiée en juillet 2013 dans le *Journal of Research in Crime and Delinquency* par les chercheurs Stuart Kirby, Brian Francis et Rosalie O'Flaherty. L'augmentation constatée des violences est de l'ordre de 26 %. Ce niveau considérable laisse à penser qu'une enquête du même genre réalisée en France indiquerait également une hausse de ces violences. En Angleterre, une association a décidé de diffuser une campagne de prévention spécifique. Cette initiative devrait être également reproduite en Suisse et au Japon. C'est pourquoi il souhaite apprendre de sa part si l'État s'est doté de moyens idoines pour mesurer une éventuelle hausse des violences faites aux femmes au moment des grandes compétitions sportives internationales et quelles initiatives elle compte prendre pour prévenir ces faits d'une terrible gravité.

Texte de la réponse

La prévention et la lutte contre toutes les violences sexistes et sexuelles constituent une priorité de l'action du Gouvernement, au rang de laquelle figure naturellement l'amélioration de la connaissance de ce phénomène pour mieux le prévenir. De multiples travaux statistiques, études et enquêtes sont ainsi menés depuis plusieurs années sur ce champ. Aucun d'entre eux ne permet d'objectiver en France quelque augmentation des violences à l'occasion des grandes compétitions sportives internationales. Les données issues de l'activité du 3919, numéro d'écoute et d'information à destination des victimes de violences sexistes et sexuelles, n'établissent pas non plus une corrélation entre hausse des violences au sein du couple et diffusion des compétitions sportives internationales. Il convient de rappeler que les violences au sein du couple, phénomène massif de notre société illustré par l'estimation de 219 000 femmes victimes de violences conjugales en 2017, reposent sur un système d'emprise, un rapport de force asymétrique. Différentes formes de violences peuvent intervenir simultanément ou successivement, sans qu'une règle puisse être définie dans leur concomitance et/ou ordre d'apparition. Intervenant de manière récurrente, souvent cumulatives, elles s'aggravent, s'accroissent, se développent à travers des cycles dont l'intensité et la fréquence augmentent avec le temps. Par ailleurs, si l'abus d'alcool ou la consommation de substances psychotropes peuvent faciliter un passage à l'acte de violence, de multiples autres facteurs de risque sont toutefois identifiés en ce domaine, que cela soit au niveau individuel ou relationnel. De fait, le maintien au sein de la société de rapports de domination et d'inégalité entre les sexes reste un facteur de perpétuation de la violence au sein du couple. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a lancé le 30 septembre dernier une campagne de communication d'envergure de 4 millions d'euros, « Réagir peut tout changer » sous la forme d'une campagne télévisuelle, de vidéos en ligne et d'un fil rouge digital, incitant les personnes, dont les témoins, à agir selon quatre thématiques illustrant la diversité de ces violences. L'ampleur et la multiplicité des violences commises à l'encontre des femmes, atteinte grave aux droits fondamentaux de la personne, réclament en effet la mobilisation de tous pour les dénoncer et les

combattre.

Données clés

Auteur : [M. Bastien Lachaud](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (6^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10762

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : [Égalité femmes hommes](#)

Ministère attributaire : [Égalité femmes hommes et lutte contre les discriminations](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 juillet 2018](#), page 6272

Réponse publiée au JO le : [15 janvier 2019](#), page 348